



LA CHAMBRE
DE COMMERCE
DU CANADA

THE CANADIAN
CHAMBER
OF COMMERCE

Formulaire de procuration

Assemblée annuelle des membres

L'utilisation de la présente procuration est prévue pour l'assemblée annuelle des membres de LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA/THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE (la « Société »), qui se tiendra le 24 septembre à 11 h 30 au Centre de congrès de Fredericton situé au 670 rue Queen, Fredericton, N-B E3B 1C2 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Un membre organisationnel de la Société (« membre organisationnel ») voulant nommer un autre membre organisationnel (c.-à-d. une chambre de commerce ou un bureau de commerce qui est membre de la Société) (le « fondé de pouvoir ») pour assister, agir et voter en son nom à l'assemblée peut le faire en :

- 1) inscrivant le nom du fondé de pouvoir dans l'espace en blanc prévu ci-dessous et en livrant ou retournant par la poste la procuration dûment remplie et signée à la Société; OU
- 2) laissant le nom du fondé de pouvoir en blanc et en livrant ou retournant par la poste la procuration dûment remplie et signée à la Société, qui se chargera de nommer un fondé de pouvoir; OU
- 3) livrant la procuration dûment remplie et signée au président de l'assemblée dans le délai prévu et de la manière prévue au verso de la présente procuration.

Le membre organisationnel soussigné déclare qu'un représentant du fondé de pouvoir ou du fondé de pouvoir suppléant (défini ci-après), selon le cas, assistera à l'assemblée et y votera en son nom.

Par la présente, le membre organisationnel soussigné nomme le membre organisationnel suivant

(Inscrivez le nom de la chambre de commerce qui sera votre fondé de pouvoir)

comme fondé de pouvoir agissant pour et au nom du membre soussigné, et l'autorise à assister à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, à agir pour et au nom du membre soussigné et à voter au nom du membre soussigné, comme si ce dernier était présent à l'assemblée, à l'égard des points décrits ci-dessous. Le fondé de pouvoir peut, à sa discrétion, nommer un autre membre organisationnel comme fondé de pouvoir suppléant pour s'acquitter des fonctions et des obligations du fondé de pouvoir (un « **fondé de pouvoir suppléant** »). **VOUS POUVEZ LAISSER L'ESPACE AU-DESSUS EN BLANC SI VOUS AUTORISEZ LA SOCIÉTÉ À NOMMER UN FONDÉ DE POUVOIR EN VOTRE NOM. VOIR LES NOTES CI-DESSOUS.**

Je demande à mon fondé de pouvoir d'exercer mon droit de vote comme suit :

1. Élire les candidats dont le nom figure dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire donné relativement à l'assemblée aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leur successeur en bonne et due forme.

POUR

ABSTENTION

2. Nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'expert-comptable de la Société dont le mandat est en vigueur jusqu'à l'assemblée annuelle des membres suivante et autoriser le conseil d'administration à fixer la rémunération qui sera versée à l'expert-comptable.

POUR

ABSTENTION

3. Adopter une résolution extraordinaire pour confirmer que, dans la mesure nécessaire, l'ensemble des actes, contrats, procédures, nominations, élections et rapports y afférents, ainsi que des paiements versés, faits, reçus et effectués par le conseil d'administration pour et au nom de la Société depuis la dernière assemblée annuelle des membres sont par la présente approuvés, confirmés et ratifiés, le tout nonobstant toute omission ou irrégularité dans les formalités accompagnant de tels actes ou le manque de compétence ou d'autorisation des parties à ladite résolution.

POUR

CONTRE

4. Adopter une résolution extraordinaire pour approuver la demande de la Société de renouveler son exemption pour prolonger le délai pour tenir son assemblée annuelle au-delà de la date prévue par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, sous réserve que la Société doit mettre à la disposition de ses membre sur une base annuelle les états financiers annuels vérifiés, mettre à la disposition de ses membres les états financiers trimestriels non vérifiés les plus récents qui sont disponibles et soumettre au vote de ses membres habiles à voter à tous les cinq ans l'approbation de la solution demandée.

POUR

CONTRE

LE CONSEIL VOUS RECOMMANDE DE VOTER « POUR »
LES POINTS 1, 2 3 ET 4 CI-DESSUS.

IMPORTANT : VEUILLEZ SIGNER ET LIRE LES NOTES CI-DESSOUS

NOTES CONCERNANT LA PROCURATION :

1. Si votre représentant n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée, veuillez dater et signer cette procuration et la retourner dûment remplie conformément aux directives fournies ci-dessous.
2. Cette procuration, lorsqu'elle a été correctement remplie, confère un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des points indiqués dans l'avis de convocation ci-joint ou aux autres points qui pourraient être dûment soumis à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La direction n'a connaissance d'aucune modification de tels points à l'heure actuelle. Le droit de vote du membre représenté par cette procuration sera exercé ou non pour tout scrutin conformément aux instructions du membre indiquées sur la procuration. Si le membre indique un choix à l'égard de toute question soumise aux délibérations, son droit de vote sera exercé en conséquence. **Si aucun choix n'est précisé et cette procuration est signée, le fondé de pouvoir ou le fondé de pouvoir suppléant, selon le cas, peut exercer le droit de vote du membre représenté par cette procuration à sa discrétion sur tous les articles autres que les points 1 et 2 relatives aux candidats administrateurs et l'expert-comptable, respectivement.**
3. Cette procuration doit être signée par un signataire autorisé du membre soussigné ou un représentant dûment autorisé par le membre soussigné. Une personne qui signe en qualité de signataire autorisé ou de représentant doit écrire son nom en lettres moulées ci-dessous et la Société peut demander une preuve de l'autorisation de signer au nom du membre.

4. Vous pouvez soit (a) nommer un membre organisationnel (c.-à-d. une chambre de commerce ou un bureau de commerce municipal) comme fondé de pouvoir directement, soit (b) **si vous n'avez pas nommé directement un membre organisationnel comme fondé de pouvoir autorisé à voter en votre nom, autoriser la Société à nommer un fondé de pouvoir pour vous** en laissant en blanc la nomination d'un fondé de pouvoir, déléguant ainsi à la Société l'autorité de nommer un fondé de pouvoir pour vous. Pour ce faire, vous devez retourner la procuration signée à la Société, à l'attention d'Angela Roy par courriel (aroy@chamber.ca) ou par télécopieur (613.238.7643), qui se chargera de trouver un fondé de pouvoir et vous en informera. Veuillez noter que votre fondé de pouvoir peut, à sa discrétion, nommer un fondé de pouvoir suppléant pour assister à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, agir et exercer le droit de vote pour et au nom du membre soussigné et voter de la même façon que le ferait le membre soussigné s'il était présent à l'assemblée.
5. **Veillez faire parvenir la procuration dûment remplie et signée au fondé de pouvoir ou, si vous n'avez pas pris de dispositions pour nommer un membre organisationnel comme votre fondé de pouvoir, à la Société qui se chargera de vous trouver un fondé de pouvoir.** Prière de consulter les documents d'accompagnement fournis par la direction de la Société pour en savoir plus sur cette procuration et les autres renseignements relatifs à l'assemblée.
6. **Pour être en vigueur, cette procuration doit être déposée auprès de la Société en la faisant parvenir à Angela Roy par courriel (aroy@chamber.ca) ou par télécopieur (613.238.7643) au plus tard à 11 h 30 le dernier jour ouvrable (22 septembre 2017) précédant la date de l'assemblée** ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report à laquelle la procuration sera utilisée.

Cette section doit être remplie par le membre organisationnel choisi comme fondé de pouvoir.

Le membre organisationnel ayant signé cette procuration autorise le fondé de pouvoir à assister, agir et voter en son nom. Le fondé de pouvoir peut nommer un autre membre organisationnel comme fondé de pouvoir suppléant.

Nom du représentant du fondé de pouvoir qui assistera à l'assemblée au nom du membre organisationnel ayant signé cette procuration :

Prière de retourner ce formulaire à Angela Roy par courriel (aroy@chamber.ca) ou par télécopieur (613.238.7643) au plus tard le 22 septembre 2017 à 11 h30 HE.

Par la présente, le membre soussigné révoque toute procuration précédemment donnée.

DATÉE le _____ 2017.
(Si elle n'est pas datée, la procuration sera considérée datée du jour où elle a été mise à la poste par la direction de la Société.)

Signature

Nom et titre du signataire du membre organisationnel

Nom du membre organisationnel (nom de la chambre)

Adresse du membre organisationnel

Ville et province du membre organisationnel